

## Conditions de participation

### **dans le cadre de l'opération MICHELIN Cashback 2026 (achat de pneus en Suisse) 30/03 – 31/05/2026**

Michelin Suisse SA, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez (ci-après « Michelin »), est l'organisatrice de cette **opération de remboursement MICHELIN (ci-après « opération de remboursement MICHELIN »)** pour les achats de pneus en Suisse. Michelin a chargé la société caspar company GmbH, Nonnenstieg 9, 20149 Hambourg, de la mise en œuvre de la **promotion MICHELIN Cashback**. Le traitement et le virement des primes Cashback sont donc effectués par la société caspar company GmbH pour le compte de Michelin.

Contact : Hotline dédiée à l'opération : 0 08 00/50 04 00 30 (appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile, joignable du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, sauf les jours fériés en Allemagne)

E-mail : [cashback@promotion.michelin.de](mailto:cashback@promotion.michelin.de)

La promotion MICHELIN Cashback est limitée dans le temps et est organisée simultanément par les sociétés de distribution Michelin compétentes pour les achats de pneus en Allemagne, au Liechtenstein et en Autriche. La participation à l'opération est soumise exclusivement aux conditions de participation actuellement en vigueur.

Tu trouveras ici les conditions de participation qui s'adressent exclusivement aux participants\* ayant acheté les pneus MICHELIN concernés par la promotion chez le revendeur de leur choix en Suisse.

En saisissant ses données, chaque participant accepte, comme décrit au point 2, les présentes conditions de participation. Le participant confirme en outre qu'il remplit les conditions requises pour participer.

## 1. Conditions de participation

1.1 Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et ayant acheté au moins un pneu MICHELIN des types suivants entre **le 30/03/2026 et le 31/05/2026 (« période promotionnelle »)** sont autorisées à participer :

- Voitures particulières
- Camionnettes (camions légers)
- (à l'unité ou en roue complète) – à l'exception des pneus d'origine, des pneus pour voitures anciennes et des pneus de course – pour leur usage personnel ou

dans le cadre de l'exercice de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante, auprès du revendeur de leur choix en Suisse (« **pneus promotionnels MICHELIN** »). Si l'achat est effectué dans le cadre de l'exercice de leurs activités commerciales ou professionnelles indépendantes, il n'est couvert par la participation que si le parc automobile correspondant comprend au maximum 5 véhicules.

1.2 Sont exclues de la participation les personnes physiques qui ont acheté des pneus dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante, dans la mesure où le parc automobile correspondant dépasse 5 véhicules, et les employés\* de Michelin Suisse SA, des entreprises du groupe ainsi que les employés\* des entreprises participant à la conception et à la mise en œuvre de cette opération, en particulier les employés\* de caspar company GmbH, et les parents au premier et au deuxième degré des employés\* concernés ainsi que les personnes vivant avec eux dans une communauté domestique ou une union libre.

1.3 Michelin peut exclure certaines personnes de la participation s'il existe des motifs légitimes, tels qu'une violation des conditions de participation, une manipulation (ou tentative de manipulation), etc., et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

1.4 Si les conditions d'exclusion sont réunies, les primes de cashback peuvent également être retirées et réclamées a posteriori. Dans ce cas, Michelin en informera les participants par e-mail.

1.5 L'exclusion pour des raisons légitimes ne donne lieu à aucun droit des participants à l'égard de Michelin.

## **2. Prime et pneus en promotion**

Tous les participants à la promotion bénéficient d'une prime de remboursement à l'achat de pneus sélectionnés (« pneus en promotion ») auprès d'un revendeur en Suisse pendant la période de promotion, et ce pour les gammes de produits suivantes :

- Voitures particulières
- Camionnettes (camions légers)

Le montant du cashback dépend de la taille en pouces :

| Taille du pneu | Montant du cashback par pneu |
|----------------|------------------------------|
| 13" à 17"      | 10 CHF                       |
| 18" à 19"      | 20 CHF                       |
| 20" & +        | 30 CHF                       |

Sont exclus les pneus destinés à l'équipement d'origine, les pneus pour voitures anciennes et les pneus de course.

### 3. Participation

(1) La participation à la promotion est possible pour tout achat de pneus promotionnels entre le 30/03/2026 à 00h00 CET et le 31/05/2026 à 23h59 CET (date limite d'envoi : 15/06/2026 à 23h59 CET). La participation est uniquement possible en ligne via le lien suivant : <https://www.michelin.ch/fr/promotions-michelin> et en fournissant les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse
- Adresse e-mail
- Date d'achat
- Code postal du revendeur
- Lieu d'achat / nom du revendeur
- Profil et taille des pneus
- Nombre de pneus
- Coordonnées bancaires avec prénom, nom du titulaire du compte, IBAN et BIC

Les virements vers des cartes de crédit prépayées, des comptes TradeRepublic et les paiements en espèces sont exclus.

La preuve d'achat doit être téléchargée sur le site web de la promotion dans le champ prévu à cet effet. La preuve d'achat peut être un ticket de caisse ou une facture (en ligne) sur lequel les informations ci-dessus sont clairement indiquées et correspondent. La preuve d'achat doit être téléchargée sous la forme d'un scan ou d'une photo clairement lisible. Les pneus MICHELIN concernés par la promotion doivent être clairement indiqués sur la preuve d'achat. Cela vaut également pour l'achat d'une roue complète. Les preuves d'achat peuvent être téléchargées sur le site web de la promotion jusqu'à la **date limite de participation, le 15 juin 2026 inclus, jusqu'à 23h59 CET.**

Pour participer à l'opération Cashback MICHELIN, il suffit de se rendre sur le site Internet <https://www.michelin.ch/fr/promotions-michelin> (« site Internet de l'opération ») **entre le 30/03/2026 et le 15/06/2026 inclus, jusqu'à 23h59 CET**, et de fournir les

informations personnelles mentionnées ci-dessus ainsi que les informations relatives à l'achat.

Tous les pneus MICHELIN concernés par la promotion sont soumis à disponibilité.

La participation à la promotion par courrier postal est exclue.

(2) Chaque achat de pneus ne peut être soumis qu'une seule fois.

(3) La participation à la promotion MICHELIN Cashback est limitée à une fois par personne.

(4) Tu ne recevras les primes Cashback que pour les pneus promotionnels que tu as achetés en Suisse. Le calcul et la livraison des pneus sont effectués par le revendeur de ton choix.

(5) La date de facturation doit se situer dans la période de validité de l'offre, soit du 30/03/2026 au 31/05/2026.

(6) Les envois incomplets ou tardifs ne seront pas pris en compte. La copie de la facture doit clairement indiquer la désignation des pneus et leur taille en pouces.

(7) Le remboursement est réservé aux clients finaux. Les revendeurs ne sont pas autorisés à participer.

(8) Les primes de remboursement, TVA comprise, te seront versées dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de tes documents.

(9) Michelin propose également un remboursement sous forme de bons [REKA](#).

L'utilisation des bons de prime est soumise aux conditions générales de [REKA](#).

#### **4. Réserve de modification et de résiliation et responsabilité**

(1) Michelin Suisse SA se réserve expressément le droit de modifier ou d'adapter à tout moment les présentes conditions ou les primes de remboursement.

(2) Michelin Suisse SA a le droit de mettre fin ou d'annuler la promotion à tout moment, à sa seule discrétion. Les participants ne peuvent faire valoir aucun droit à exécution ou à dommages-intérêts en cas de résiliation anticipée.

(3) Michelin n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de la participation ou de l'impossibilité temporaire d'accéder à la page de la promotion en ligne, sauf si ceux-ci sont dus à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de la part de Michelin Suisse SA.

## **5. Protection des données**

(1) Michelin Suisse SA collecte et traite des données à caractère personnel dans le but d'organiser l'opération et, dans la mesure où le consentement a été donné, à des fins de communication publicitaire. Les données collectées et traitées dans le cadre de l'opération MICHELIN Cashback sont conservées pendant trois mois après la fin de la période d'envoi. Les données collectées et traitées à des fins de communication publicitaire sont conservées pendant au moins un an. Sont exclues de cette disposition les données qui sont conservées au-delà de cette durée à titre de preuve dans le cadre des délais de conservation légaux.

(2) Leur utilisation est réservée aux employés\* de Michelin et/ou aux prestataires\* de services mandatés par Michelin. L'un de ces prestataires de services est basé aux États-Unis. Afin de garantir une sécurité suffisante en matière de protection des données, les clauses types de protection des données adoptées par la Commission européenne ont été convenues. Pour plus d'informations à ce sujet, contactez notre délégué à la protection des données.

(3) Tu disposes d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression des données te concernant et tu peux demander la portabilité de tes données. Si tu souhaites exercer ces droits et obtenir des informations sur les données te concernant, adresse-toi à :

Michelin Suisse SA, à l'attention du délégué à la protection des données, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez, [datenschutz@michelin.com](mailto:datenschutz@michelin.com)

Tu peux exercer ton droit de recours auprès du tribunal civil de Fribourg ou du tribunal civil compétent pour ton lieu de résidence. Pour plus d'informations, contactez le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), <https://www.edoeb.admin.ch/fr>

Pour savoir comment tes données sont collectées et traitées, consultez notre politique de [confidentialité](#).

## **6. Choix du droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions de participation sont régies par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

Tout litige découlant des présentes conditions de participation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Givisiez.